

Charte des ateliers et stages

Engagements de la Maison du Livre envers le public

La Maison du Livre :

1. Propose un large panel d'activités qui s'adressent délibérément à des publics variés. Toutes sont accessibles sans connaissances préalables. Par la suite, les participants peuvent poursuivre leur apprentissage en suivant plusieurs cycles de la même activité ou en s'inscrivant à un module de niveau supérieur.
2. Accueille des publics variés et fait de son mieux pour permettre à chacun de trouver sa place. Nous mettons pour cela en place des éléments qui facilitent son accès tant au niveau pratique (rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite,...) que théorique (aucun pré-requis nécessaire,...).
3. S'engage à offrir aux participants un cadre d'apprentissage et d'expérimentation bienveillant. Le participant est accompagné et guidé par un animateur expérimenté qui, à travers l'expérience d'une pratique, stimule sa créativité et lui transmet des outils qui lui seront utiles par la suite pour continuer à développer sa propre démarche.
4. Se porte garante du professionnalisme des animateurs en vérifiant qu'ils ont une pratique régulière de leur spécialité depuis plusieurs années ainsi que des connaissances dans le domaine de l'animation de groupe et de la pédagogie.
5. Est à l'écoute des doléances des participants et, si cela est nécessaire, intervient en tant que médiateur entre le participant et l'animateur afin de résoudre les difficultés rencontrées. Nous encourageons les participants à nous faire part de tout problème, quel qu'il soit, afin que la qualité de l'activité et le plaisir de chacun soient optimum. Nous garantissons une discrétion totale quant aux entretiens et à leur contenu si le participant en fait la demande.
6. Veille à ce que les tarifs des ateliers et des stages ne constituent pas un obstacle. Les paiements peuvent se faire de manière échelonnée. Un acompte qui correspond à la moitié de la somme doit être versé pour confirmer l'inscription et le solde peut être liquidé en plusieurs tranches. Il est tout à fait possible de réduire le montant de l'acompte et de demander un étalement sur un temps plus long. Une convention conclue avec le CPAS de Saint-Gilles permet à ses usagers de ne payer que 20% du prix de l'activité. D'autre part, les étudiants, les demandeurs d'emploi et les détenteurs de la carte European Disability bénéficient d'une réduction de 20%. Enfin, toute personne qui s'inscrit à deux activités lors d'un des trois cycles de l'année (janvier-juin / été / septembre-décembre) bénéficie d'une réduction de 20% sur la seconde activité choisie. Ces réductions ne sont pas cumulables. La Maison du Livre s'engage à rechercher toutes les solutions permettant au plus grand nombre de participer à nos activités.

7. Réfléchit à une façon cohérente de présenter publiquement les résultats des ateliers et des stages et relaie l'information relative aux publications nées en atelier de ses anciens participants.

8. Porte une attention particulière à ce que les informations annoncées dans « Debout les Mots ! », notre journal trimestriel, et sur notre site internet décrivent le plus précisément possible la méthodologie et les objectifs de chaque activité.

9. Est à l'écoute de propositions d'activités qui émaneraient des participants eux-mêmes.

10. Annule une activité s'il n'y a pas au minimum 6 personnes inscrites, ceci afin de garantir une dynamique suffisante au sein du groupe. En cas d'annulation, les acomptes seront reversés intégralement. Si c'est un participant qui annule, l'acompte ne lui sera pas remboursé sauf pour des situations exceptionnelles qui sont traitées au cas par cas (changement de situation professionnelle, maladie, décès...).

11. Publie, sur son site internet, les conditions générales d'inscription, à l'intention des personnes intéressées par ses activités.

12. Offre du thé, de la tisane et du café afin d'accompagner les pauses et les moments informels de la manière la plus agréable possible.

Engagement de l'animateur envers le public

L'animateur :

1. Dispose de compétences et d'une expérience pédagogique suffisantes pour décrire clairement les objectifs de l'activité et la méthodologie déployée pour les atteindre.

2. Accompagne les participants collectivement et individuellement dans leurs parcours en transmettant des savoirs de qualité et en veillant à ce que ses critiques soient constructives et respectent la personnalité et le travail des participants.

3. Est à l'écoute de chaque participant et est attentif au fait que chacun trouve sa place dans le groupe.

4. S'adapte au rythme du groupe et réajuste ses propositions en fonction de la progression des participants.

5. Se soumet de bon gré à une évaluation sur base d'un questionnaire anonyme de satisfaction qui sera remis aux participants et qu'il pourra consulter à la fin de l'activité ou ultérieurement sur demande.

6. Participe à la promotion de son activité en informant ses contacts via son site internet, son blog, sa mailing list, en l'inscrivant sur le site Kalame,...

Engagement de la Maison du Livre envers les animateurs

La Maison du Livre :

1. Fournit un cadre de travail calme, propre et adapté à l'activité.
2. S'engage à fournir le matériel nécessaire pour un atelier / stage. L'animateur dressera une liste qu'il enverra un mois avant le début de l'activité. Si d'un commun accord c'est l'animateur qui se charge de l'achat du matériel, l'argent lui sera avancé ou il sera remboursé. Tout achat devra être justifié par un ticket de caisse. Le montant des fournitures pour une activité ne peut dépasser 100 euros.
3. Est à l'écoute des demandes et des propositions de l'animateur et fera de son mieux pour y répondre dans la mesure du possible.
4. Intervient en tant que médiateur si un animateur rencontre des difficultés avec un participant.
5. Invite l'animateur intéressé à donner un atelier/stage à consulter la convention qui régit les relations entre les animateurs et la Maison du Livre sur notre site.

Engagement de l'animateur envers la Maison du Livre

L'animateur :

1. Adhèrera au préalable à la « Charte des ateliers et des stages ». Il la signera ainsi que la convention portant sur les modalités pratiques de son engagement.
2. Propose des activités originales qu'il a lui-même élaborées et qui renforcent la diversité de nos propositions.
3. Doit fournir un texte de présentation de son activité : quel type d'atelier, quels outils, procédés, processus mis en place, quels objectifs ? Avec quoi les participants repartent-ils ? Quelles compétences auront-ils acquises ? L'animateur peut le rédiger seul ou en collaboration avec la responsable des ateliers et des stages. Il se peut qu'avec son accord, nous reformulions un texte qu'un animateur nous soumet.
4. Respecte les horaires de début et de fin de son activité qui auront été définies préalablement.
5. Fait part des difficultés qu'il rencontre afin d'envisager avec la responsable des ateliers quelles peuvent être les solutions proposées.
6. S'engage à participer à la fête de fin de saison au cours de laquelle les résultats des ateliers et des stages sont présentés et à consacrer durant celle-ci un temps de discussion aux futurs participants intéressés par son atelier ou son stage.